

Le 20 DEC. 2021



LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A



Monsieur le Président
du Centre de Gestion des PO
Comité Technique
35 Boulevard St Assisclé
Centre Del Mon
B.P. 901
66020 PERPIGNAN CEDEX

OBJET : Saisine du Comité Technique

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'avis du Comité Technique concernant les délibérations suivantes en vue d'un prochain Conseil Municipal :

- ✕ - Ratio « Promus-Promouvables » pour les avancements de grade Année 2022.
- Modification du tableau des effectifs.
- Autorisation recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents et pour remplacement d'agents fonctionnaires absents.

En vous remerciant, veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

LE MAIRE,
Jean VILA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREILLAS LAS ILLAS
SEANCE DU**

**OBJET : RATIOS « PROMUS-PROMOUVABLES » POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.
ANNEE 2022.**

L'an deux mille vingt-deux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la Loi du 19 Février 2007 d'application immédiate (Article 49 de la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée) :
Dorénavant pour tout avancement de grade le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par chaque Collectivité par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux appelé « Ratio Promus-Promouvables » est fixé librement par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP) il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières et les trois catégories hiérarchiques A, B, C) sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du principe adopté par le Comité Technique Paritaire,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit **uniquement au titre de l'année 2022** :

100% DES GRADES

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'adopter** les ratios ainsi proposés et d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : Contre : Abstention :

Fait et délibéré à MAUREILLAS LAS ILLAS,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Jean VILA